

Chers collègues, chers amis,

Il y a un an, je me tenais devant vous à Strasbourg. Je venais alors d'arriver à la tête de la direction générale des Patrimoines, et nous étions alors dans une situation délicate, avec les deux postes de chef de service des archives et des musées qui étaient alors vacants. Je vous disais alors que j'allais très rapidement pourvoir à ces postes. J'évoquais aussi la force du réseau des archives et le grand chantier qui devait s'ouvrir d'élaboration d'un cadre stratégique de modernisation des archives.

En février dernier, j'ai nommé Françoise Banat-Berger à la tête du Service interministériel des Archives de France, de même que j'ai nommé à la tête du Service des Musées de France Anne-Solène Rolland.

Ces nominations inauguraient une nouvelle période d'intégration plus étroite des métiers constitutifs du patrimoine au sein de la direction générale des Patrimoines. Si chaque métier conserve bien ses spécialités, ses savoir-faire et compétences propres, avec des missions et des finalités bien particulières, le rapprochement de ces métiers, au-delà de ces spécificités, en permettant des questionnements croisés sur nos publics, nos politiques de conservation et de sécurité, nos politiques de numérisation et de transformation numérique, nos politiques d'investissement et de ressources humaines, créent une synergie faite de solidarité et de confiance, qui donne plus de force et de visibilité à la politique commune des patrimoines que je porte.

Ces nominations s'inscrivent également dans une période de transformation voulue par le ministre, le plan de transformation ministériel.

Ce plan vise à permettre aux grandes priorités ministérielles d'être portées le plus efficacement par des organisations reconfigurées. Ces priorités ont été clairement explicitées dans la présentation du budget 2020, qui est un bon budget pour le ministère, à savoir l'émancipation (faire des arts et de la culture un levier d'émancipation) ; les territoires (mobiliser les arts et la culture au service des territoires) ; les artistes et les créateurs ; la souveraineté culturelle (le cinéma, l'audiovisuel).

Dans ce cadre, seront reconfigurées certaines fonctions transverses jusqu'alors portées à la fois par les directions générales métier du ministère et le secrétariat général.

Ce plan comprend également une profonde rénovation de la fonction informatique, qui, comme dans l'ensemble des ministères, à l'instar de la toute dernière transformation de la DINSIC en direction interministérielle du numérique, intègre le numérique, et donc la politique des données, dans son organisation.

Une de ces transformations concerne également la formation, porteuse de forts enjeux en ces périodes de profonde transformation de nos métiers. Le secteur Archives est particulièrement concerné, avec le grand nombre de formations proposées jusqu'alors, en direction non seulement des agents de l'État, mais également des agents territoriaux de vos services, quelle que soit leur fonction.

Une partie de ces formations sera reprise par le secrétariat général, mais également par les opérateurs du ministère s'occupant déjà de formation, et je pense bien évidemment à l'Institut national du patrimoine. Ce projet, piloté par le secrétariat général, est suivi avec la plus grande attention par mes équipes, et notamment par Françoise Banat-Berger, très attentive, comme moi, à ce que l'offre soit maintenue sans dégradation.

Enfin, le ministre porte fortement, avec l'ensemble des autres ministères, les enjeux de déconcentration, permettant une plus grande proximité avec les usagers et une meilleure compréhension de nos politiques. Pour les archives, ces mesures concerneront les autorisations de consultation d'archives par dérogation, qui vous seront déléguées, dans la mesure où vous les instruisez déjà. Le même processus se passera, au niveau central, pour les Archives nationales. La déconcentration et la simplification concerneront également l'instruction des demandes d'agrément pour les tiers-archivistes, avec une instruction très simplifiée qui sera déléguée aux préfets.

Pour en revenir aux archives et aux nominations, je souhaiterais également saluer ici la nomination de Bruno Ricard qui après avoir été sous-directeur au Service interministériel des Archives de France, en charge des politiques en matière de droit d'accès, de diffusion numérique, de valorisation et

d'animation des réseaux, a pris la tête des Archives nationales, consacrant ainsi, à la suite de Françoise Banat-Berger, un nouveau type de relation à la fois plus proche, plus simple, plus confiante et au final, plus efficiente, avec le SIAF, mais également avec les deux autres services à compétence nationale des Archives nationales, les missions des archives dans les ministères, et, au-delà, avec l'ensemble du réseau des archives.

Dernièrement vient d'être renouvelée à son poste Catherine Junges, sous-directrice de la politique archivistique, ce dont je me réjouis fortement, dans un contexte plus favorable pour la sous-direction qui, après une période difficile, vient de renouveler l'ensemble de ses cadres, avec l'arrivée, comme dernière cheffe de bureau dont le poste restait vacant, de Mélanie Rebours, jusqu'alors responsable des partenariats dans l'équipe VITAM.

Enfin, dans les semaines à venir, seront pourvus les postes actuellement vacants laissés par Bruno Ricard ainsi qu'à la tête des Archives nationales d'outre-mer.

Comme je vous l'indiquais en introduction, j'avais demandé à mon arrivée à ce qu'un nouveau cadre commun de modernisation des archives soit rédigé, en remplacement de l'ancien, qui s'achevait en 2019.

Il est actuellement en cours de validation, sous l'égide du Comité interministériel aux Archives de France (CIAF), que je préside en tant que délégué interministériel aux Archives de France.

Comme vous le savez, ce dispositif a été mis en place par décret en 2012, afin de permettre une meilleure coordination des politiques sur les archives menées d'une part le ministère de la Culture, et d'autre part par les directions des archives des ministères des Armées et de l'Europe et des Affaires étrangères.

Il permet également de définir, à travers un programme à la fois large et précis, la politique nationale des archives, dans laquelle vous devez tous, en étroite synergie avec les collectivités dont vous

dépendez s'agissant des directrices et directeurs d'Archives départementales, vous inscrire, à travers vos programmes, plans d'action ou PSCE.

C'est la raison pour laquelle il était très important que ce cadre soit élaboré en étroite concertation avec vous tous, afin d'une part d'en faire votre cadre, et d'autre part de veiller à ce qu'aucun objectif qui y figure et vous concerne ne soit en contradiction avec les politiques que vous portez.

Le nouveau cadre est davantage resserré autour de cinq axes, se déclinant en quinze objectifs stratégiques (et quarante-quatre opérationnels).

Pour résumer, la stratégie proposée par ce plan repose sur trois grandes priorités.

La première concerne le **développement plus rapide et plus massif de l'archivage numérique**. Cet après-midi sera consacrée au sujet, avec une présentation du nouveau plan présenté par la direction interministérielle du numérique, TECH.GOUV, suivi de deux tables rondes.

La présentation de TECH.GOUV sera faite par Jean-Séverin Lair, que je remercie très chaleureusement d'être présent parmi nous. Jean-Séverin Lair est encore le directeur du programme VITAM pour quelques mois et déjà le responsable de la mise en œuvre de TECH.GOUV. Il a été durant toutes ces années, en tant que sous-directeur en charge des systèmes d'information du ministère de la Culture, et surtout en tant que directeur du programme VITAM, un remarquable et ardent défenseur de l'archivage numérique devant des interlocuteurs souvent ignorants de ce que ces termes recouvraient, ou, généralement, indifférents.

Il a été notre allié à tous en permettant que cette question cruciale de la conservation et mise à disposition dans le temps des données et documents numériques – je rappelle que l'état civil des français nés à l'étranger devient exclusivement numérique –, soit prise au sérieux au niveau le plus haut de l'État, par l'obtention des crédits du programme d'investissement d'avenir (PIA) pour le programme VITAM. Il a créé une dynamique qui a entraîné le ministère de la Culture, qui, depuis,

investit fortement sur VITAM, ainsi que les deux autres ministères des Armées et de l'Europe et des Affaires étrangères.

Et aujourd'hui, les résultats sont là. Au niveau national – bravo aux Archives nationales pour la mise en production de leur plate-forme d'archivage numérique – et au niveau territorial, avec l'effet levier du dispositif AD-ESSOR, que j'ai décidé de poursuivre, qui a produit des effets remarquables, notamment en terme de mutualisation.

Je me réjouis de ce que le ministère de la Culture ait accepté de prendre la relève du programme VITAM, avec toujours la participation des Armées et des Affaires étrangères, en prenant le pilotage de la maintenance et évolution (MAC) de VITAM et en lançant le projet « VITAM en tant que service ».

Mais cela ne suffit malheureusement pas. Les collectes d'archives numériques restent encore peu importantes, très laborieuses, complexes. On ne sait pas encore « passer à l'échelle », comme on dit. On n'en est pas à l'industrialisation. Aux Archives nationales, on aura mis trois ans à réussir l'archivage semi-automatique de milliers de dossiers d'élaboration des textes réglementaires de l'État, avec une énorme énergie et des talents dépensés par les différentes parties prenantes. Comment faire pour aller plus vite ?

La réponse est multiple.

Elle repose sur le travail en étroite collaboration avec les autres acteurs de l'écosystème numérique. Vous devez impérativement désormais travailler avec vos directeurs informatiques, bien sûr, mais également avec les délégués à la protection des données (DPO) – beaucoup d'entre vous le font déjà et vous avez vu que, s'agissant des collectivités, nous travaillons très étroitement avec l'Assemblée des départements de France, qui réunit chaque mois les DPO des départements.

Vous devez aussi travailler, s'ils existent, avec les responsables en matière d'*open data*, ou encore avec les administrateurs ministériels des données.

La réponse repose également sur la simplification (rien n'est facile avec l'informatique, il faut donc simplifier à l'extrême nos modèles de description, nos exports). Cette simplification passe par une conservation centralisée – cela fera l'objet de débats durant ces journées – des données issues des systèmes d'information des services déconcentrés. Cela doit bien sûr s'accompagner pour vous de modes d'accès à distance permettant de rester les médiateurs de ces sources que, jusque-là, vous collectiez.

Elle repose enfin et surtout sur la priorisation.

Il faut se concentrer absolument sur quelques catégories que l'on ne peut laisser de côté et définir, au niveau national, avec une adaptation à vos contextes, une stratégie de la collecte numérique. Et il faut donc que vous tous concentriez vos efforts sur cette collecte du numérique à venir, en acceptant de sortir de nos zones de relatif confort que procure le fait de faire ce que l'on sait faire avec le papier.

Ces profondes transformations doivent se mener dans un cadre juridique protecteur pour les archives, en permettant la poursuite de la collecte d'archives intègres et fiables. Et rien de moins évident que d'imposer cela, malgré des batailles gagnées en matière de RGPD ou de diffusion numérique des inventaires et archives numérisées, quand on voit les actuels débats interministériels ou européens s'agissant de la mise à disposition des décisions de justice, de collecte du NIR, ou encore de libre circulation des données.

Nous vivons une période assez formidable de transformation inouïe de nos modes de communication, et nous sommes là pour accompagner cela. C'est un défi et une chance !

La seconde priorité **concerne les usagers des archives, qu'il convient de mettre davantage au cœur des dispositifs**. Chaque année, les quelque six cents services qui répondent à l'enquête statistique touchent en présentiel environ 1,6 millions de personnes : publics des salles de lecture, scolaires et étudiants dans le cadre du service éducatif, publics des expositions et autres animations culturelles

des Archives (séminaires, ateliers, concerts, lectures théâtralisées, parcours sur le territoire, colloques, performances artistiques), publics hors les murs.

Sur les réseaux internet, plus de quatre cent cinquante millions de pages ou d'images numérisées sont en ligne, avec pour l'année 2018, quarante-cinq millions de connexions sur l'ensemble des sites des services d'archives et deux milliards de pages et d'images vues.

L'ensemble de ces ressources sont aujourd'hui visibles sur le portail FranceArchives, qui agrège ainsi les inventaires et images de plus de quatre-vingts partenaires que sont les services d'archives, mais également d'autres opérateurs culturels ou provenant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Plusieurs évolutions sont actuellement poursuivies.

Vous êtes déjà très actifs en matière de réalisations participatives avec les usagers : indexation collaborative, alimentation de dictionnaires collaboratifs, corrections sur les inventaires mis en ligne.

Une réalisation a symbolisé à la fois la force du réseau Archives et ses compétences, avec le Grand Mémorial, magnifique opération qui vous a tous mobilisé, en matière de numérisation et d'indexation, souvent faite avec les contributions des usagers, et parfois en un temps record. Le potentiel de réutilisation à partir de ces données doit absolument être exploité, et d'ores et déjà des projets de recherche se mettent en place.

Il convient également de faire participer les usagers à la réalisation des outils et dispositifs numériques qui les concernent, comme le font les Archives nationales avec l'organisation de « datathons » et « hackathons », ou tout récemment pour le développement du prototype de diffusion des archives nativement numériques et librement communicables.

Ces démarches de design de service et de design d'usage sont également tout à fait adaptées pour reconfigurer des espaces pour les publics, inventer de nouveaux modes d'utilisation des salles de lecture lorsqu'elles sont sous-occupées, développer d'autres usages dans les murs des archives ou, à l'inverse, exporter des activités des archives hors les murs.

Ceci doit s'accompagner d'une transparence accrue vis-à-vis des usagers, s'agissant des pratiques des archivistes (évaluation des archives à conserver, éliminations, politique de numérisation, de collecte, de classement...) et des projets structurants portés sur les services. Cette transparence s'inscrit dans une politique d'ouverture des archives, dans le cadre réglementaire existant et, plus largement, par une simplification de l'accès aux archives.

Nous en avons de beaux exemples aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'application @docs que vous utilisez très largement pour la grande majorité d'entre vous, ou encore du travail en cours sur l'accès aux archives des disparus de la guerre d'Algérie, avec un guide remarquable qui sera publié sur le portail FranceArchives accompagné d'une double traduction en anglais et arabe. La réalisation de ce guide a été portée par le souci de parler simplement en utilisant des catégories aisément compréhensibles et en permettant une navigation intuitive cartographique pour identifier les producteurs.

Il s'agit ainsi de développer encore davantage vos publics, dans le cadre des politiques culturelles de vos collectivités, mais en utilisant le levier des politiques ministérielles et en vous appuyant encore davantage, si possible, sur les DRAC, les conseillers Livres et Archives, mais aussi les conseillers Action territoriale. C'est l'objectif que visent les notes que viennent de publier le SIAF sur l'éducation artistique et culturelle, ou encore les micro-folies.

Cela passe par une systématisation des programmations culturelles en lien avec les autres acteurs culturels du territoire, le ciblage d'actions sur des territoires ruraux ou relevant des politiques de la ville, le développement des actions d'éducation artistique et culturelle fondées sur des parcours, le développement des actions hors les murs sur les territoires. Certains d'entre vous, à cet égard, s'inscrivent déjà totalement dans cette dynamique.

Sur les réseaux, il s'agit absolument d'accroître notre visibilité. C'est un impératif absolu si l'on considère que ce qui ne sera pas visible sur internet risque de devenir totalement invisible, les usagers privilégiant de plus en plus le mode d'accès à distance. Pour ce faire, il convient de s'appuyer et de

développer encore le portail FranceArchives. Vous devez tous, autant que possible, à court et moyen terme, adhérer au portail.

Il convient de faire évoluer nos modes de description et d'indexation, de développer les interfaces permettant aux usagers de trouver plus facilement la réponse à leurs requêtes selon leurs centres d'intérêts, ou encore d'intensifier l'utilisation des outils du web sémantique pour aligner les ressources de nos partenaires culturels en France et à l'étranger, dans un contexte d'ouverture pour une large réutilisation des archives.

La dernière priorité de la stratégie nationale des archives **porte sur les réseaux des archives**, réseaux qui font la force de ce secteur. Ces réseaux sont animés et, pour certains d'entre eux, pilotés par le Service interministériel des Archives de France.

Il convient désormais, à l'heure des profonds changements et réformes administratives et des mutations numériques, d'interconnecter beaucoup plus ces réseaux, en matière d'évaluation des archives, de stratégie de collecte, de stratégie d'archivage numérique ou d'animations culturelles sur les territoires.

C'est ainsi que cette année, au-delà de ce magnifique rendez-vous annuel qui nous réunit, Françoise Banat-Berger a organisé une journée également annuelle rassemblant le SIAF, les trois services à compétence nationale des Archives nationales et les missions des archives ; ou encore des journées inter-SCN des Archives nationales visant à mieux travailler en cohérence et synergie à l'occasion des PSCE en cours aux Archives nationales d'outre-mer et aux Archives nationales du monde du travail. Enfin, les directeurs d'archives départementales chefs-lieux de région ont été à nouveau réunis.

Au niveau territorial, le SIAF travaille les DRAC et le directeur des archives chef-lieu de région pour susciter des réunions régionales à l'échelle d'une région rassemblant tous les archivistes du territoire. Ce modèle s'inspire ce qui est organisé chaque année par la DRAC, les Archives départementales du

Nord et les Archives nationales du monde du travail, à Roubaix. Trois réunions de ce calibre se sont ainsi déroulées cette année dans le Centre-Val de Loire, en Normandie, et tout dernièrement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est en effet capital que l'information circule davantage dans tous les sens, si l'on veut pouvoir affronter ensemble les défis considérables qui sont devant nous. Cela passe aussi par d'autres modes d'organisation, moins pyramidaux, plus souples, par des délégations, des désignations de chefs de files, l'utilisation d'outils communs, dans lesquels vous avez tous, absolument tous, votre place.

Je vous souhaite trois belles journées !